

# DESSINONS ENSEMBLE LE PAYSAGE

*Comment "penser" le visage du territoire et ses évolutions? Les Plans paysage et biodiversité, animés par le Parc, apportent aux communes des feuilles de route pratiques et inspirantes.*

o par Cécile Couturier

À Gif-sur-Yvette, la mairie a racheté un terrain traversé par la rivière : elle y a installé un pâturage, un parc public et une voie piétonne. À Lévis-Saint-Nom, c'est une parcelle qui a été éclaircie pour retrouver un point de vue sur les coteaux. Un peu partout, dans des terrains agricoles, des haies ont été plantées pour accueillir la flore et la faune sauvages... Tous ces aménagements font partie des recommandations que l'on trouve dans un PPB, pour Plan paysage et biodiversité. Un outil d'accompagnement mis en place par le Parc depuis 2012 et dans lequel les élus locaux peuvent trouver à la fois une analyse des paysages existants et des projections pour l'avenir. La démarche n'est pas obligatoire, mais elle apporte une aide précieuse dans les actions de protection et de mise en valeur du paysage.

Mais attention, lorsqu'on dit "paysage", on ne parle pas seulement de grands horizons et de petites fleurs ! Un champs cultivé, des infrastructures, une ville, un monument, sont aussi des éléments du paysage. Ce que l'on a devant les yeux aujourd'hui n'a pas toujours été ainsi. C'est le rapport entre le milieu naturel et les activités humaines qui façonne les paysages. Ils peuvent donc varier selon les époques et sont voués à évoluer encore.

Si des Plans de paysage sont adoptés partout en France, le Parc est l'un des premiers à avoir choisi d'y adjoindre le terme "biodiversité" : "Nous voulons croiser les enjeux paysagers et naturalistes, qui sont traditionnellement déconnectés alors qu'ils sont complémentaires, explique Marion Doubré, chargée de mission paysage au PNR.

Lorsqu'on agit sur le paysage, cela impacte directement les écosystèmes, et vice-versa. Il s'agit aussi d'afficher la prise en compte absolue de l'enjeu de biodiversité qui est l'essence même des Parcs." Autre spécificité locale : la réflexion par secteurs. Le territoire du Parc naturel a été découpée en cinq unités paysagères, ayant chacune une "ambiance" et des enjeux propres.

## La biodiversité s'affiche

Comment se construit concrètement un PPB ? Il faut d'abord poser le diagnostic du paysage en question. Des experts arpencent et analysent le territoire et les habitants sont sollicités, via des événements organisés par le Parc : promenades ludiques, appel à témoignages, ateliers avec des artistes... On peut alors dresser le portrait du paysage d'aujourd'hui : ce qui le caractérise, ce qu'il représente et son état de santé. "Par exemple l'urbanisation, avec la question de l'intégration de nouveaux lotissements, est une problématique fréquente. De même que la disparition des lisières urbaines, ces espaces de transition entre les zones habitées et les milieux naturels, qui sont vitales pour les espèces."

Communes et structures partenaires (Office national des forêts, syndicats de rivière, associations, etc.) sont impliquées à chaque étape. À partir du diagnostic, ils formulent les actions à mener, à l'échelle communale ou intercommunale, pour préserver, valoriser les paysages ou requalifier les espaces dégradés. Élus et techniciens pourront ensuite s'en inspirer pour leurs opérations

### Vous connaissez votre PPB ?

Le territoire est découpé en cinq unités paysagères regroupant chacune dix communes en moyenne : le Plateau de Limours, la Forêt de Rambouillet, les Vallées de l'Yvette, la Plaine de Jouars à Montfort et les Versants de la Rémarde. Pour chaque unité, un Plan paysages et biodiversité (PPB) spécifique a été réalisé. Cette échelle rapprochée favorise les échanges, une approche plus globale et la continuité des aménagements.

GE !

*Rien de tel qu'une balade de terrain pour parler de paysages !*

d'aménagement et d'urbanisme. D'autant que le PPB leur fournit moult conseils pratiques : sources de financements, cadres réglementaires, guides pédagogiques, exemple menés ailleurs... À ce jour, quatre PPB ont déjà été rédigés, le dernier (voir encadré) sera prêt début 2020.

"L'objectif n'est pas de figer le paysage et le maintenir sous cloche, prévient Marion Doubre, mais plutôt d'accompagner ses évolutions. L'installation de nouveaux habitants, le développement des énergies renouvelables et des circulations douces, il faut prendre en compte tout cela. Par exemple, les unités de méthanisation font souvent peur, elles sont perçues comme un élément disqualifiant le paysage. Mais en réfléchissant leur implantation, elles peuvent s'intégrer et apporter des solutions écologiques pour produire notre énergie" explique-t-elle, avant de conclure :

"Même les petites actions sont importantes, à partir du moment où elles ont un double intérêt paysager et écologique. Si on les met toutes bout à bout, au final ça peut changer la donne !"

**Pas de mise  
sous cloche**



### C'est à vous

**Vous habitez ou travaillez dans l'une des communes du secteur "Versants de la Rémarde" : La Celle-les-Bordes, Bullion, Bonnelles, Rochefort-en-Yvelines, Longvilliers, Forges-les-Bains, Vaugrigneuse, Courson-Monteloup, Fontenay-les-Briis ou Saint-Maurice-Montcouronne ?**

**Votre PPB n'est pas encore finalisé et vous pouvez encore y contribuer !**

**Jusqu'en fin d'année, vous pouvez répondre à un questionnaire, participer à des balades et ateliers, ou même montrer ces photos anciennes qui dorment au fond de votre armoire...**

**Contact :**

**[paysage-biodiversite@parc-naturel-chevreuse.fr](mailto:paysage-biodiversite@parc-naturel-chevreuse.fr)**

### Pour en savoir plus,

rendez-vous sur [www.parc-naturel-chevreuse.fr](http://www.parc-naturel-chevreuse.fr)

- > Une autre vie s'invente ici
- > Aménagement et paysages
- > Plans paysage et biodiversité

Le rapport entre le milieu naturel et les activités humaines façonne les paysages.

